

ECHO-LOCAL



santé
famille
retraite
services

Sommaire

● Actualités

1ère Assemblée Générale MSA pour le nouveau président : Y. SARRAUTE ...	2
La Table Ronde	3
L'embauche de travailleurs étrangers.....	4
Bon anniversaire	4
Objectif : vieillir en bonne condition physique.....	5
Réforme de l'assurance maladie	6
Préparer vos vacances	6
Le SMIC au 01.07.05	6

● Prévention

Femmes et Santé	
Dépistage obligatoire.....	7
De la route aux champs.....	8

● Action Sociale

Des assistantes sociales près de chez vous.....	9
Une opération innovante pour le logement des saisonniers en Tarn et Garonne	10

● Info

«Glanes Canalaises» M. VAYSSIERES, écrivain	11
Nouvelle permanence à Moissac.....	11
Disparition de deux élus	11

● Espace AMERIA

Inauguration.....	12
-------------------	----



L'agriculture est une profession fragile qui est soumise aux aléas climatiques mais qui dépend aussi pour beaucoup de la situation économique.

La M.S.A. ne peut pas intervenir dans le secteur économique, ce n'est pas son rôle et elle n'a pas le droit de le faire. Par contre, elle est attentive à la demande de ses adhérents pour répondre au mieux à leurs préoccupations, tout ceci en relation avec les moyens limités dont elle dispose.

Dès le départ, chacun doit donc se sentir acteur, et dans la durée, chacun doit être partie prenante des résultats atteints. Cela peut illustrer la vision d'un esprit mutualiste moderne. Être à l'écoute des adhérents, être proche, être présent dans le département, voilà quelques raisons qui expliquent l'attachement du monde agricole à son régime. Attachement largement rappelé lors des dernières élections MSA en février 2005. C'est par cette démarche que passe, pour moi, la qualité, thème de notre débat lors de notre Assemblée Générale.

Le Président,
Yvon SARRAUTE

Juin 2005 - N° 43

MSA 82

180 avenue Marcel Unal
82014 MONTAUBAN Cedex
Tél. : 05.63.21.61.61
Fax : 05.63.21.61.79
www.msa82.fr

1ère Assemblée Générale MSA pour le nouveau président : Yvon SARRAUTE

Pour sa première assemblée générale en tant que président de la MSA, Yvon Sarraute livre ses impressions sur la situation de la MSA du Tarn et Garonne.

... La situation de la M.S.A. est liée à celle de l'agriculture. Le nombre d'agriculteurs diminue régulièrement. L'agriculture se transforme, cette situation n'est pas sans conséquence sur le devenir des M.S.A.

Au plan national, un processus de regroupement des caisses a été initié depuis quelques années maintenant, à l'image de ce qui se passe chez nos partenaires.

La volonté énoncée par les responsables nationaux est d'atteindre un nombre de 40 MSA dans les plus brefs délais. Cette démarche ne nous paraît pas s'inscrire dans le processus de décentralisation engagé par ailleurs. Que de paradoxes !

Nous ne sommes pas exclus de ce processus, d'autant que notre taille, d'après les critères nationaux, s'avèrerait insuffisante. La réalité du terrain est toutefois différente de celle qui découle d'études statistiques élaborées dans des bureaux parisiens.

On nous demande toujours plus, et dans le même temps on nous limite nos moyens. Il est vrai que le financement des caisses de



M.S.A., dont le nouveau règlement a été mis en place cette année pour la période 2005 - 2010, a pour objectif de rationaliser les dépenses. Nous avons été satisfaits de constater que les allocations qui nous sont versées nous permettent de fonctionner en équilibrant nos comptes.

A ce sujet, il est fortement recommandé et conseillé pour l'instant d'envisager des processus de regroupement avec les départements voisins. Même si ce débat n'a pas encore eu lieu au niveau du nouveau conseil, je peux vous assurer que les professionnels de ce département ne souhaitent pas s'engager dans cette voie.

En effet, les ratios des caisses ne dépendent pas de leur taille et ce ne sont pas forcément les caisses les plus importantes qui ont les meilleurs coûts. Les caisses fusionnées n'ont pas encore obtenu le retour d'investissement espéré.

La taille de notre M.S.A. (106.000 U.C.G.), même si elle est inférieure aux ratios nationaux retenus arbitrairement (125.000 U.C.G.), n'est pas un handicap.

Je peux vous affirmer que vos dossiers sont traités avec le plus grand sérieux, dans de très bons délais, et qu'un regroupement n'améliorerait pas le service. Par contre, il éloignerait le pouvoir de décision, et se ferait au détriment de toutes les actions et services que j'ai énoncés tout à l'heure.

De plus, il est certain que notre coût, 58,02 € par unité de gestion, en 2003, augmentera sûrement. Si ce coût est faible, et nettement inférieur au coût moyen national (70,89 €), c'est que depuis de nombreuses années, la caisse a rationalisé son activité et qu'elle n'a pas attendu que des conventions d'objectifs ou des plans stratégiques viennent l'imposer.

Avec 196 salariés, la M.S.A. de Tarn et Garonne fonctionne normalement. Elle répond à toutes les exigences des pouvoirs publics à un coût parmi les plus bas de France et elle a développé de nouveaux services pour répondre aux attentes de ses adhérents.



La Table Ronde

Du service attendu au service rendu

Actualité

Afin de mieux connaître la perception des adhérents sur leur régime de protection sociale, la MSA a envoyé un questionnaire à 1500 personnes. Les intéressés ont répondu nombreux à cette enquête. Cela permet à la MSA, dont le souci est d'améliorer le service rendu, de mieux connaître ses points forts mais aussi ses points faibles. Ce sujet fut le débat de la table ronde.

Ont participé au débat, Ludovic Martin, directeur adjoint de la MSA, entouré de Josselyne Bories, salariée, Jean-Claude Terrieux, retraité salarié, Léon Lagarde, retraité exploitant, Joel Bede, exploitant et employeur. L'animation était assurée par Alain Baute, journaliste.

On constate que les interventions des participants coïncident souvent avec les remarques contenues dans l'enquête et que des constantes ressortent.

Les relations adhérents / MSA sont bonnes.

Les moins satisfaits sont les employeurs de main d'œuvre qui sont confrontés à toutes les contraintes administratives et aux difficultés à se repérer parmi tous les dispositifs pour l'emploi.

Les actions sociales sont méconnues

Individuelles ou collectives, les actions sociales mises en place par la MSA sont méconnues. Même les retraités qui en sont souvent les bénéficiaires les connaissent mal.

Pourtant ces actions sociales sont nombreuses, variées et peuvent concerner toutes les catégories, de l'aide aux familles, aux actions de lutte contre le vieillissement, en passant par l'aide aux agriculteurs en difficulté, et la prévention.

De même pour l'offre de services

Afin de répondre aux besoins de ses adhérents, la MSA propose de nombreux services par le biais d'associations.

Certes les associations Présence Verte (téléassistance) et ADEOSE (aide ménagère) sont bien connues du milieu agricole, notamment des retraités qui en sont utilisateurs. Mais l'autre partie de l'offre de service avec les associations pour l'emploi et l'insertion, ADEMAR, LASER, INTERMEDE sont méconnues.

Une démarche volontaire pour la qualité

La qualité peut se définir comme la conformité d'un produit ou d'un service au regard d'une attente. Toutefois la difficulté provient du fait qu'il y a autant de qualités attendues que de catégories de clients et il est très difficile de faire coïncider toutes les attentes.

La MSA s'engage pour une amélioration continue de la qualité du service public à travers le plan stratégique institutionnel et la convention d'objectifs et de gestion conclue avec les pouvoirs publics pour 2002-2005.



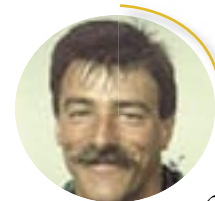
Mme BORIES



M. TERRIEUX



M. LAGARDE



M. BEDE



Gérard PELHATE, 52 ans, exploitant agricole, producteur de lait en Ile et Vilaine, a été élu à la présidence nationale de la MSA.

L'embauche de travailleurs étrangers

Si vous embauchez des travailleurs étrangers, sachez que l'affiliation des personnes de nationalité étrangère en France à un régime obligatoire de sécurité sociale est subordonnée à la régularité de leur situation au regard du séjour et du travail. Il convient de souligner que même si l'intéressé réside en France dans des conditions régulières, il ne peut pas être ou rester affilié en qualité de salarié s'il n'est pas en situation régulière au regard de la législation sur le travail des étrangers en France.

Que faire en cas de doute ?

Les services de la Mutualité Sociale Agricole, de l'Inspection du Travail, de la Préfecture sont à votre disposition pour vous renseigner avant toute embauche, que ce soit parce que le salarié ne vous a pas fourni les documents nécessaires à la vérification ou parce que vous avez un doute.

N'hésitez pas à nous contacter, au 05 63 21 61 53

Bon anniversaire à nos abonnées



Mme LOURMIERES

Présence Verte, à vos côtés, est heureuse de s'associer aux moments forts de la vie de ses abonnés. Ainsi courant juin, nous avons tenu à être présent et apporter notre contribution à deux évènements importants.

Mme Henriette Lourmières, de Montauban, a fêté ses 100 ans, entourée de sa famille et des personnes qui l'aident au quotidien. Une belle fête !
Mme Germaine CHAUDERON, de Montesquieu avait déjà franchi ce cap. Elle a fêté, le 27 juin, ses 105 ans.

Pour elles deux, ainsi que pour de nombreuses autres personnes, Présence Verte est la solution qui permet le maintien à domicile auquel elles sont très attachées.

Présence Verte est le premier service national de téléassistance par son nombre d'abonnés et par sa couverture géographique, notamment en milieu rural, et bénéficie d'une expérience sur le long terme avec plus de 100 000 abonnés en France servis depuis 1987 et plus de 1200 abonnées pour le Tarn et Garonne.

Le service de téléassistance Présence Verte s'intègre dans un projet social de maintien à domicile large comprenant aide à domicile, aide ménagère, portage de repas et divers services de type social ou gériatrique. Son objectif premier est de permettre aux personnes âgées seules, de continuer à vivre chez elles en sécurité. Il assiste aussi les personnes atteintes de maladie chronique, les personnes handicapées.



Mme CHAUDERON avec le conseiller Présence Verte

En savoir plus : 05 63 21 61 87

Objectif : vieillir en bonne condition physique

Actualité

Un grand succès pour le forum du 30 juin «vieillir en bonne condition physique» organisé à Eurythmie par les aînés ruraux et Groupama. Il est vrai qu'à eux seuls, les têtes d'affiche, le professeur CABROL, Christine CARON et Pierre ALBALADEJO montraient la voie et donnaient envie aux participants de suivre leurs conseils.

Des conseils simples, que l'on peut résumer ainsi : de l'exercice physique et une bonne alimentation. Il est aujourd'hui reconnu que l'exercice physique et une alimentation contrôlée permettent d'éviter beaucoup de risques de décès prématurés, de cardiopathie, de cancer, d'hypertension, de diabète, d'ostéoporose, de lombalgie, d'anxiété ou de dépression.

Il faut s'organiser pour éviter de prendre sa voiture et marcher au moins 30 minutes par jour. Prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur, favoriser les activités de jardinage... on peut toujours faire quelque chose. Mais aussi comme nous l'ont expliqué Nadal REY et René LAVERGNE, ne pas négliger le mental, avoir des projets, savoir apprécier des bonheurs simples, profiter de la nature, de ses enfants, de son environnement. Avoir un esprit positif.

La MSA, avec de nombreuses actions vers les seniors, était présente et fortement intéressée par cette animation qui a permis de très nombreux contacts directs avec ses adhérents. Ce fut l'occasion de rappeler ou de faire découvrir les points forts de notre politique d'action sociale dont la prévention du vieillissement est un volet essentiel.

En tête de liste, le stand Présence Verte, qui compte plus de 1200 abonnés pour notre département, action phare, déjà bien connue du public et des professionnels qui s'intéressent au maintien à domicile.

Le service prévention des risques proposait les conseils d'un conseiller en prévention. Il ne faut pas oublier que dans les faits, un grand nombre de retraités donnent un coup de



main ou participent aux travaux de l'exploitation et que dans ce domaine, là aussi les accidents, graves, ou moins graves sont fréquents .

Une bonne vue est aussi un gage de sécurité au travail ou dans sa vie privée. C'est pourquoi le Dr Bernard LAFON, médecin chef du travail de la MSA, proposait aux aînés de tester leur vision. Une grand succès pour cette opération.

Les assistantes sociales, participant elles aussi pour rencontrer les adhérents, ont présenté les diverses actions mises en œuvre par la MSA :



- Pac Eureka pour stimuler sa mémoire, l'atelier équilibre en partenariat avec les Aînés Ruraux, pour diminuer le risque et la gravité des chutes.

- Le réseau Resaida (aide aux aidants), projet qui a pour objectif de faciliter la solidarité et le lien social entre les personnes ayant à charge une personne âgée.

- Adeose pour proposer une aide ménagère.

- De l'information sur les projets de création de Marpa car la MSA participe activement à l'étude de faisabilité de la MARPA de Montalzat. Deux nouveaux projets de MARPA sont aussi annoncés pour l'Honor de Cos et Castelferrès.

Cette participation et le public nombreux ont permis de faire connaître des actions intéressantes en faveur de publics variés mais qui sont parfois méconnues.



Christine CARON s'occupe du tirage au sort pour désigner les gagnants des lots offerts par le service prévention MSA.

Réforme de l'assurance maladie

Choisir et déclarer son médecin traitant

Si vous avez plus de 16 ans, vous devez choisir un médecin traitant et le déclarer auprès de votre MSA.

Vous êtes libre de votre choix. Le médecin traitant est le médecin qui vous connaît le mieux, qui vous soigne habituellement et vous aide à vous orienter vers les soins dont vous avez besoin. A partir du 1er juillet 2005, les actes médicaux qui ne seront pas réalisés ou recommandés par lui, pourront être moins bien remboursés.

Déclarer son médecin traitant, c'est simple. Vous avez reçu un formulaire de déclaration à votre domicile (vous pouvez aussi le trouver auprès de votre MSA ou sur Internet sur www.msa82.fr). Profitez d'une prochaine consultation ou d'un déplacement au cabinet sans consultation pour remplir ce document avec votre médecin. Ensuite, adressez-le à votre MSA.

Retenue d'un euro sur vos remboursements

A partir du 1er janvier 2005, votre MSA doit prélever une participation forfaitaire de 1 € sur le remboursement de



vos soins. Elle applique ainsi une des mesures prévues par la réforme de l'assurance maladie.

Vous êtes redevable d'un forfait de 1 € pour chaque consultation ou acte réalisé dans la limite de 50 € par an lorsque :

- vous venez de consulter un médecin généraliste ou un médecin spécialiste, à son cabinet ou lors d'une visite à domicile ou bien lors d'une consultation externe à l'hôpital,
- vous venez de faire réaliser des actes de biologie médicale dans un laboratoire d'analyses.

Vous n'êtes pas redevable de la participation forfaitaire de 1 € si vous êtes :

- ayant - droit âgé de moins de 18 ans au 1er janvier 2005,
- bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire,
- prise en charge par l'assurance maternité, à partir de votre 6ème mois de grossesse,
- hospitalisé.

Préparer vos vacances

Vacances, études, stages, déplacements professionnels, les français sont nombreux chaque année à séjourner en Europe ou dans le monde. Mais lors des préparatifs du voyage, il ne faut pas oublier une formalité importante : contacter sa caisse d'assurance maladie pour se renseigner sur la prise en charge des frais médicaux éventuels et obtenir les documents nécessaires. Une petite précaution pour éviter beaucoup de tracas administratif en cas de problème.



Le SMIC change au 01.07.2005

- coefficient 100 → 8,03 € l'heure
- coefficient 110 → 8,06 € l'heure
- coefficient 130 → 8,21 € l'heure



Femmes et Santé

Dépistage obligatoire

Prévention

Le cancer du sein est la première cause de mortalité chez les femmes. Or, le pronostic est d'autant plus favorable et la probabilité de guérison forte quand la maladie a été détectée. Or, beaucoup de femmes, notamment dans le milieu rural, ne répondent pas aux invitations de «femmes et santé» pour passer une mammographie de dépistage.

Trop de réticences

Le dépistage organisé a été généralisé en 2004 et désormais, sur l'ensemble du territoire, chaque femme de 50 à 74 ans inclus, peut bénéficier tous les deux ans d'une mammographie. Mais la participation est toujours insuffisante. Pourquoi beaucoup de femmes concernées n'ont pas jugé utile de passer à l'acte ?

L'idée d'une guérison possible

A l'heure actuelle, le niveau de connaissance est assez élevé et on perçoit une évolution positive. L'idée de guérison possible prend le pas sur les sentiments de fatalité. Le dépistage est alors considéré comme une chance. L'idée qu'il faut savoir, pour être rassurée ou pour agir vite en cas de problème, est de mieux en mieux intégrée. Mais d'autres restent insensibles à ces messages, elles n'osent pas encore en parler, ni entre amies, ni avec leur médecin qui est pourtant un interlocuteur privilégié. C'est encore un sujet considéré comme trop intime, trop confidentiel, voire tabou.

Des comportements différents

L'enquête menée dans le cadre du programme national de dépistage a révélé qu'il existe deux grands types de comportements de femmes.

Dans un premier groupe de femmes plutôt urbaines, on rencontre celles qui ont bien intégré cette pratique et qui se font régulièrement suivre soit dans le cadre du dépistage organisé, soit à titre individuel. Elles se situent dans une logique de : «je fais attention à moi» et agissent donc plus par habitude que par inquiétude.

Mais dans un second groupe qui comporte une dominante de femmes vivant en milieu rural ou connaissant des difficultés d'accès au dépistage pour des raisons diverses (handicap, isolement, précarité), on trouve celles qui prennent moins soin de leur corps. Quand celles-ci agissent, c'est alors plutôt par inquiétude et donc le plus souvent de façon ponctuelle, d'où la nécessité de les sensibiliser davantage.

L'éloignement des cabinets ou centres de radiologie peut représenter un vrai obstacle pour les personnes les plus isolées, un obstacle qui s'accroît encore quand elles connaissent une situation matérielle difficile. S'y ajoute parfois un problème de manque de mobilité, notamment chez les plus âgées qui souvent ne conduisent pas.

Une réunion à Moissac

Le 10 mai, près de 200 personnes se sont retrouvées dans la salle du hall de Paris à Moissac pour écouter le Dr Marie-Brigitte Fournier rappeler l'importance de participer à l'action «femmes et santé». Des explications directes, précises, pour transmettre ce message de prévention qui a tant de mal à convaincre les femmes.

Chaque femme ayant participé a reçu pour «consignes», de faire passer l'information, d'être à son tour un porte parole pour amener les indécises à prendre vite rendez vous chez leur radiologue.

Avant 50 ans et après 74 ans aussi...

le dépistage est proposée aux femmes de 50 à 74 ans dans le cadre de «Femmes et Santé». Toutefois il est conseillé de faire une mammographie hors du cadre de «femmes et santé», bien avant d'avoir 50 ans, et de continuer après 74 ans.



L'équipe de Femmes et Santé



Conduire en sécurité, de la route aux champs

Pour limiter les risques d'accidents, la réglementation impose les âges minimum à respecter ainsi que les permis à posséder pour conduire un véhicule agricole sur la route ainsi que sur l'exploitation.

En production agricole, près d'un accident sur 6 survient lors de l'utilisation d'un tracteur ou d'une machine mobile.

Sur la route

Je peux circuler sans permis de conduire

Lorsque le tracteur est rattaché à une exploitation agricole, à une Cuma ou une entreprise de travaux agricoles et lorsqu'il est utilisé à des fins agricoles. Exemples d'usage agricole : déplacements de matériels dans le cadre des travaux d'une exploitation, transports des produits de l'exploitation, entretien des parcelles.

Je dois circuler avec permis de conduire

Lorsque le tracteur n'est pas rattaché à une exploitation agricole, à une Cuma ou à une entreprise de travaux agricoles ou lorsque le tracteur est utilisé à des fins non agricoles. Exemples d'usage non agricoles : travaux d'entretien des voiries, transports de matériaux à usage non spécifique de l'exploitation, déménagement, sous traitance de transport ou de travaux public, défilé, démonstration commerciale. Le type de permis de conduire à détenir dépend du poids total autorisé en charge des différents véhicules formant le convoi.

Je peux conduire dès l'âge de 16 ans

La circulation est soumise au respect du code de la route. Ainsi, conduire un tracteur dès l'âge de 16 ans n'est autorisé que sous certaines conditions. Je peux conduire dès l'âge de 16 ans : un tracteur seul, un tracteur attelé à un outil porté, un tracteur attelé à une remorque ou à une machine remor-

quée, une machine automotrice, dès lors que la largeur de l'ensemble ne dépasse pas 2,50 m de large.

Je dois avoir 18 ans

Je dois avoir 18 ans pour conduire tous les véhicules ou ensemble dépassant 2,50 m de large, un tracteur attelé à une remorque transportant du personnel, un tracteur attelé à plusieurs véhicules remorqués.

Au champ

Même sur l'exploitation, tout n'est pas permis. Quand vous confiez votre matériel à un tiers, qu'il soit salarié ou bénévole, assurez vous toujours qu'il possède la formation et l'âge minimum prévu par le code du travail.

**Les conseillers en prévention
sont à votre écoute au
05 63 21 61 99**

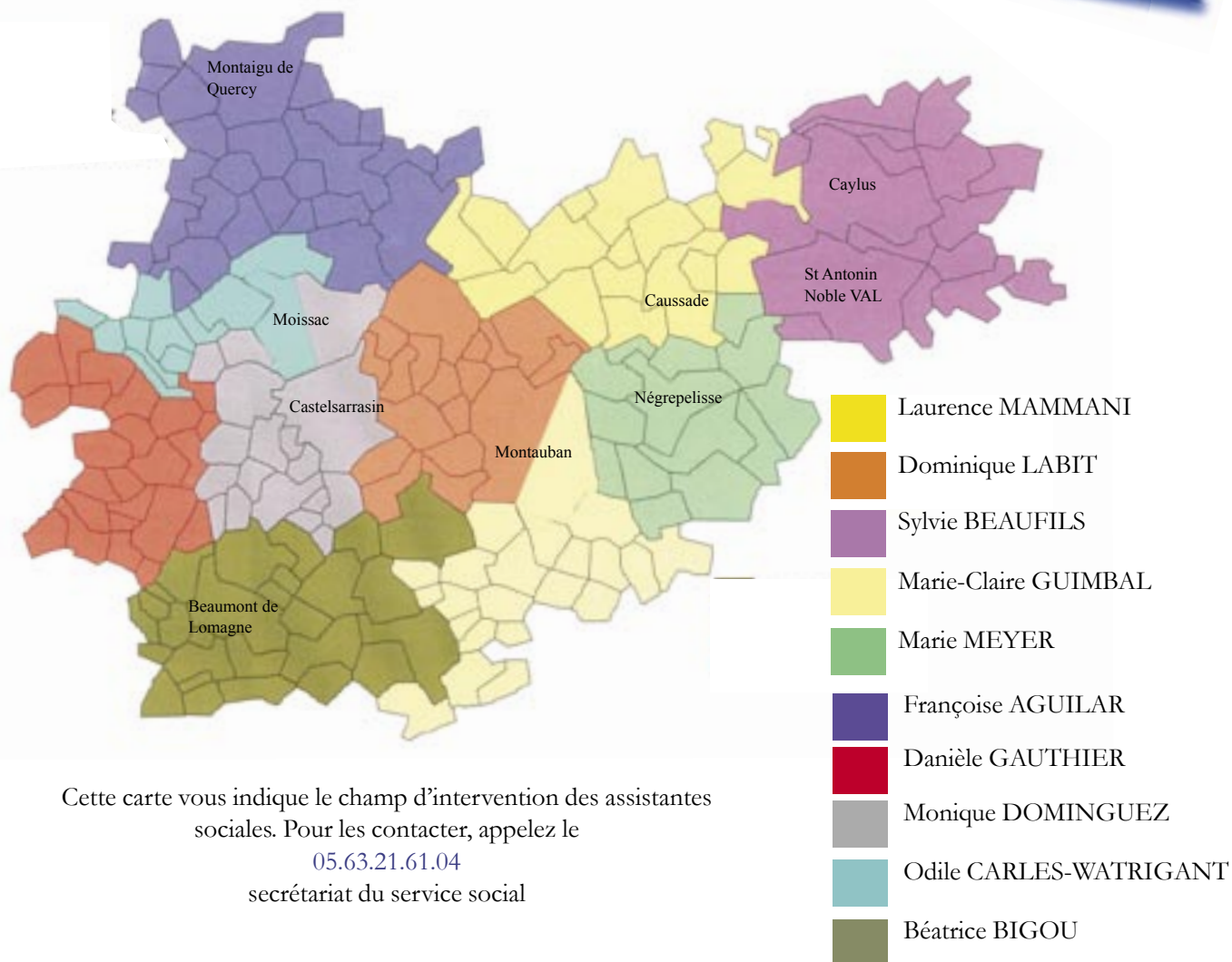


Pour limiter les risques d'accident, le code de la route fixe le poids et les dimensions à ne pas dépasser lorsqu'on circule sur la voie publique.

**Respecter ces règles, c'est assurer sa sécurité
ainsi que celles des autres**

Des assistantes sociales près de chez vous

Action sociale



Les Permanences Sociales dans les agences locales

Beaumont de Lomagne	le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis de 9h à 12h
Castelsarrasin	Tous les jeudis de 9h à 12h
Caussade	Tous les lundis de 9h à 12h
Moissac	Tous les mercredis de 9h à 12h

Une opération innovante pour le logement des saisonniers en Tarn et Garonne

Lors de sa visite en Tarn et Garonne, Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, a visité une exploitation qui participe au programme de logement des saisonniers.

Une des actions du programme en faveur du logement des personnes défavorisées, porte sur le thème du logement des saisonniers agricoles.

Cette population est essentiellement composée d'étudiants, de personnes en difficulté, de demandeurs d'emploi. Beaucoup de saisonniers ont besoin d'un suivi et d'un accompagnement dans leur insertion professionnelle. Ces publics éprouvent de grandes difficultés à se loger : peu de moyens financiers, coûts excessifs des locations, refus des campings, aucun moyen de locomotion, etc...

Il est donc important de leur proposer des logements décents chez les exploitants agricoles et de mobiliser toutes les autres solutions d'hébergement (locations de maisons, de chambres, de gîtes, etc...). C'est dans ce cadre qu'une étude sur le logement des saisonniers agricoles dans le Tarn et Garonne a été initiée.

Elle a été financée par l'Etat et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la MSA, le Conseil Général, la DDAF et l'ANPE.

Par ailleurs, une enquête faite auprès des employeurs de main d'œuvre du Tarn et Garonne par l'ADEF 82, la Chambre d'Agriculture et l'ANPE a permis :

- de mieux connaître les logements existants,
- d'évaluer les besoins en logement (réhabilitation ou création),
- d'évaluer le montant global des travaux nécessaires pour mobiliser des partenaires et des subventions.

Suite à ces résultats, un groupe de travail sur les saisonniers agricoles a vu le jour.

Ainsi constitué le groupe de travail a décidé de réaliser l'opération «logement des travailleurs saisonniers du Tarn et Garonne».

Quel est l'objectif ?

Les objectifs qualitatifs consistent à produire des logements aux normes en vigueur, respectant le cahier des charges «logement des saisonniers agricoles» et adaptés aux besoins des travailleurs saisonniers ; logements qui seront, soit rénovés dans le cas où les propriétaires possèdent un bâtiment, soit créés dans un bâtiment ayant un autre usage.

Il est envisagé 600 places à rénover et 500 places à créer dans du bâti existant ce qui correspond à environ 150 immeubles. L'action est prévue pour 3 ans.

EMPAR, signataire du protocole, assure la gestion locative des logements.

Le rôle de L'ANAH

L'ANAH s'engage à accorder prioritairement ses aides. L'ensemble du dispositif s'applique aux logements individuels et collectifs, pour des salariés de l'agriculture. La subvention n'est accordée qu'aux seuls propriétaires confiant la gestion de leur logement après travaux au réseau associatif EMPAR. Pour cette saison, le projet démarre et déjà 5 logements permettent de loger 40 à 50 saisonniers.

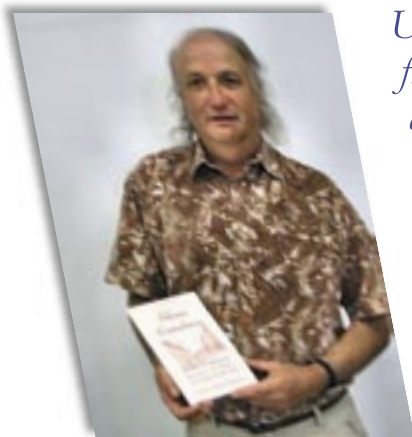


Photo ADEFA

**En savoir plus :
Service Social
05 63 21 61 07**

«Glanes Canalaises» Michel VAYSSIERES, écrivain

Info



Un livre savoureux sur les expressions et proverbes en occitan et en français, de Michel Vayssières, délégué cantonal MSA et président de l'échelon local de Grisolles.

Petit à petit, ceux pour qui l'occitan était la langue maternelle, disparaissent. Afin de sauvegarder les richesses de ce patrimoine local que l'on appelait «patois», l'association Loisirs et Culture de Canals a publié un livre de 88 pages sous le titre de «Glanes Canalaise», proverbes et expressions, histoires et chants de Canals en Occitan.

Vous pouvez vous le procurer en le commandant à Michel Vayssières 220 chemin de la Lande - 82 170 Canals – en joignant un chèque de 14,15 euros.

Nouvelle permanence à MOISSAC

Ouverte depuis le 1er juillet, la nouvelle permanence de Moissac, 29 rue Malaveille, vous accueille dans ses nouveaux locaux plus spacieux et plus agréables.

Vous y retrouverez, outre les missions traditionnelles, toute l'offre de service proposée par la MSA.

- ☞ Aides ménagère, garde d'enfants, bricolage, jardinage avec ADEOSE,
- ☞ Aide aux formalités administratives, groupement d'employeurs avec ADEMAR,
- ☞ INTERMEDE / LASER pour vos besoins de travaux saisonniers,
- ☞ MUTUALIA pour l'assurance complémentaire maladie,
- ☞ PRESENCE VERTE pour la téléassistance.



Disparition de deux élus



Ancien administrateur MSA et président de l'Echelon Local de Lauzerte, Guy BOREL nous a quitté le 1er juin 2005.

Nous garderons le souvenir de sa gentillesse, de sa disponibilité et de son action au sein de l'Echelon Local. Toute l'équipe de la MSA adresse à sa famille ses sincères condoléances.



Luc CARBILLET, délégué cantonal de 1999 à 2005.

Présent à toutes les réunions, intéressé par les actions de terrain. Il nous a quitté le 2 juillet 2005, nous laissant le souvenir de son franc-parler.

Toute l'équipe de la MSA adresse à sa famille ses sincères condoléances.



Du côté de l'Espace AMERIA

Inauguration...Ministérielle

Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, a répondu favorablement à l'invitation de l'Espace Ameria pour venir inaugurer sa structure lors de son déplacement dans notre département le 27 juin 2005.



M. le Ministre Dominique BUSSEREAU,
Mme le Maire Brigitte BAREGES et
M. le Président de la MSA Yvon SARRAUTE

De la cuisine aux administratifs, toute l'équipe était prête pour accueillir le Ministre en présence de nombreuses personnalités du département. Mr Bernard Grimal, Président de l'association "La Ruche" qui gère la structure a rappelé les grandes étapes du projet.

«Lorsque le choix d'une structure de restauration, répondant aux besoins des ressortissants de la cité de l'agriculture à MONTAUBAN, a été retenue, la M.S.A. a procédé à la construction du bâtiment puisqu'elle est propriétaire du terrain. Un tel chantier lui a procuré quelques soucis car il s'agit d'activités sociales certes, mais qui sont parallèles à ses missions de service public. Il a donc été indispensable que les dirigeants de la M.S.A. fassent appel aux services du Ministère de l'Agriculture, relayés et appuyés par Roland GARRIGUES, alors député, qui a été l'avocat de ce projet et que je remercie.



Tout est prêt pour l'arrivée du ministre

Par la suite, la gestion a été confiée à l'association que je préside, qui a pris en charge l'aménagement du second œuvre. Pour cela, des crédits étant nécessaires, elle a du faire encore appel à des partenaires pour cautionner les prêts qu'elle a du réaliser. Je tiens à remercier la député-maire, Brigitte BAREGES, qui a répondu immédiatement à notre demande.

Aujourd'hui, cette structure existe et surtout emploie 21 personnes dont 17 personnes handicapées. L'objectif est de professionnaliser ces personnes et de leur permettre de rebondir dans la vie active normale dès qu'ils le pourront.

De plus, elle offre un service de proximité aux salariés et adhérents de la cité de l'agriculture, et à tout public qui trouvent sur place des moyens de restauration, des locaux pour tenir des réunions appropriées, facilitant ainsi la vie de tous.»



Quelques jours auparavant pour fêter l'anniversaire de l'ouverture, le chef et son équipe avaient confectionné une paëlla géante.

Bien appréciée et accompagnée de l'incantable Sangria

